



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 22 octobre 2018

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

Reconnaissance en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène sécheresse réhydratation des sols pour l'année 2017

Le Journal Officiel du 20 octobre 2018 a publié l'arrêté interministériel NOR : INTE 1824834 A du 18 septembre 2018 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « sécheresse/réhydratation des sols » pour l'année 2017.

La liste des avis prononcés pour chaque commune et la période concernée figurent dans le tableau en annexe.

En conséquence, il appartient aux sinistrés des **communes reconnues** par cet arrêté, ayant souscrit une assurance incendie ou multirisques, de remettre à leur assureur un état estimatif des biens endommagés ou des pertes subies **dans les dix jours** qui suivent la publication de l'arrêté précité.

L'indemnisation doit être mise en œuvre dans un délai maximum de trois mois à compter de la date de remise des pièces en question.

Cette publication peut également être consultée sur le site internet des services de l'Etat : www.tarn-et-garonne.gouv.fr à la rubrique « communiqué de presse », mais également sur le site de LEGIFRANCE, à la rubrique du journal officiel.

Contact presse :

SECHERESSE ANNEE 2017

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE
AU TITRE DU PHENOMENE « SECHERESSE/REHYDRATATION DES SOLS »

Tableau récapitulatif de l'arrêté du 18 septembre 2018 paru au J.O n° 0243 du 20 octobre 2018

Commune	Demande initiale	Période reconnue	Période non reconnue
Albefeuille Lagarde	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Albias	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Auty	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Auvillar	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Boudou	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Bruniquel	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	
Canals	1 ^{er} avril au 30 septembre 2017	1 ^{er} avril au 30 juin 2017	
Castelmayran	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Castelsarrasin	1 ^{er} mai au 30 septembre 2017	1 ^{er} avril au 30 septembre 2017	
Caussade	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Cazes Mondenard	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	

Contact presse :

Corbarieu	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	
Cordes Tolosannes	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Fabas	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Labastide du Temple	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Lafitte	1 ^{er} juin au 31 décembre 2017	1 ^{er} avril au 31 décembre 2017	
Lafrançaise	1 ^{er} mars au 30 septembre 2017	1 ^{er} janvier au 30 septembre 2017	
Lamothe Capdeville	1 ^{er} avril au 30 novembre 2017	1 ^{er} avril au 31 décembre 2017	
Lamothe Cumont	1 ^{er} mars au 1 ^{er} novembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Lavit de Lomagne	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Léojac Bellegarde	1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	
Moissac	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Montalzat	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Montastruc	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Montauban	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Montbeton	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Réalville	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	
St Amans de Pellagal	1 ^{er} juillet au 31 octobre 2017	1 ^{er} juillet au 31 décembre 2017	
Commune	Demande initiale	Période reconnue	Période non reconnue

Contact presse :

St Cirice	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
St Etienne de Tulmont	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	
St Nauphary	1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	
Sauveterre	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Vaïssac	1 ^{er} juin au 15 novembre 2017	1 ^{er} avril au 30 juin 2017	
Vazerac	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Verdun Sur Garonne	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	
Villebrumier	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	

Contact presse :
